

Acquisition 3D et fusion en salle hybride pour les revascularisations périphériques



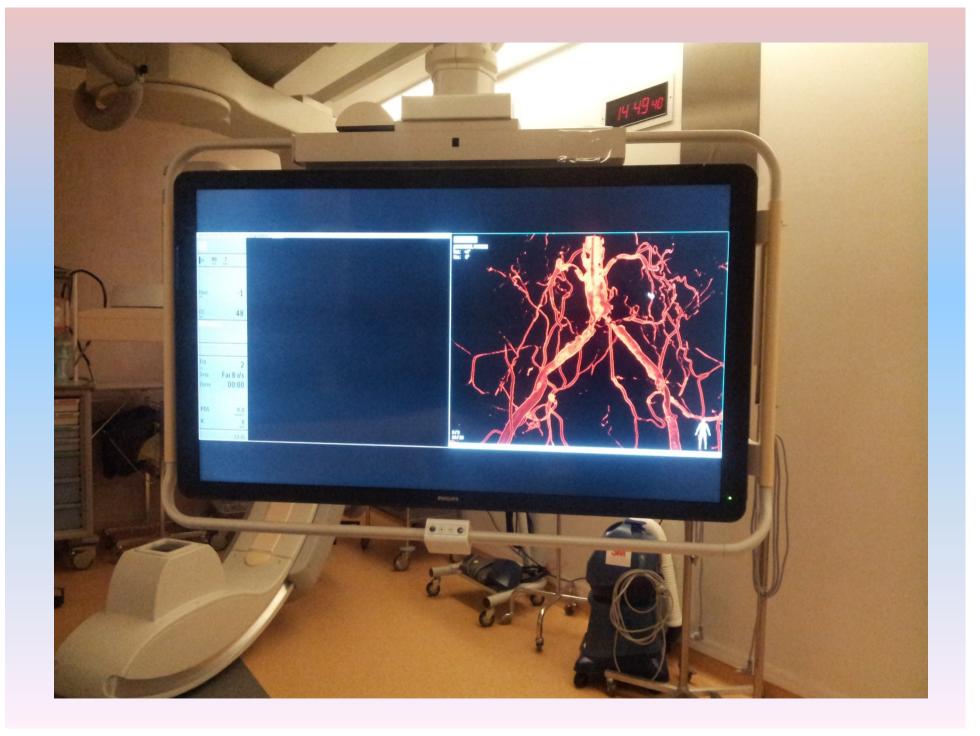
Service de chirurgie vasculaire CHU Nantes Laennec



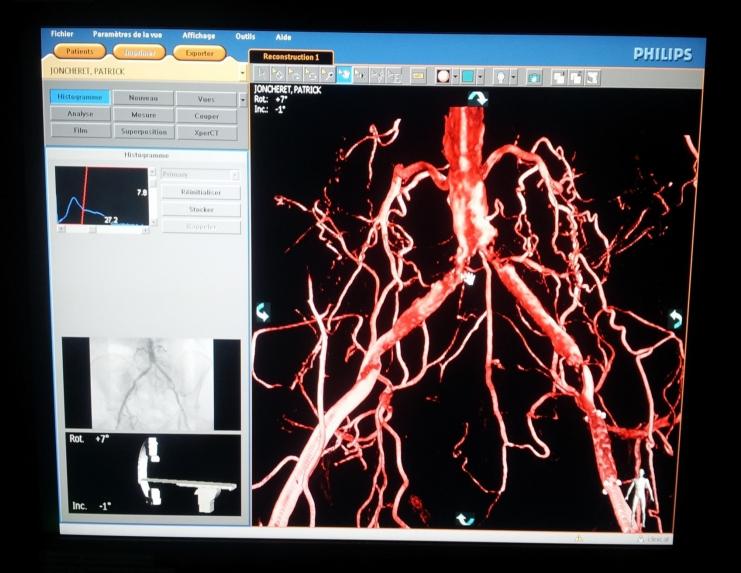
Sophie Pichon & Fabienne Lamniai (manipulatrices radio, Chu Nantes Laënnec)

Acquisition 3D et fusion en salle hybride pour les revascularisations périphériques

- I. Technologie
- II. Techniques d'imagerie
- III. Radioprotection
- IV. Conclusion







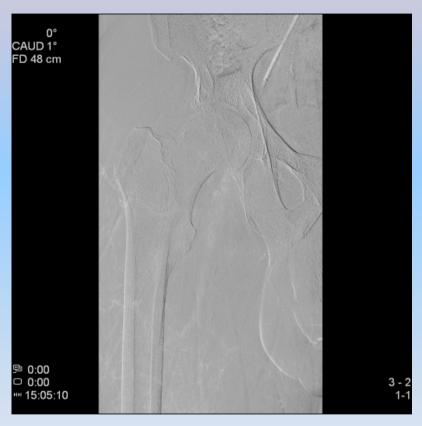
II. Techniques d'imagerie

A. Guidage

- Une artériographie est une radiographie après opacification d'une artère via un pdc iodé par cathétérisme direct de celle-ci ou par une artère proche
- Guidage du matériel grâce à cette cartographie 2D

> Sous ampli de brillance, plusieurs injections sélectives nécessaires ++

Dans notre salle interventionnelle, bilan complet dynamique en une seule injection : « suivi de bolus »



➤ Technique donnant de nombreuses informations sur les lésions mais aussi sur la dynamique du flux



B. Acquisition 3D

Salle équipée du système allura 3D : les images sont acquises sur le système de radiologie au moyen d'une technique d'acquisition rotationnelle



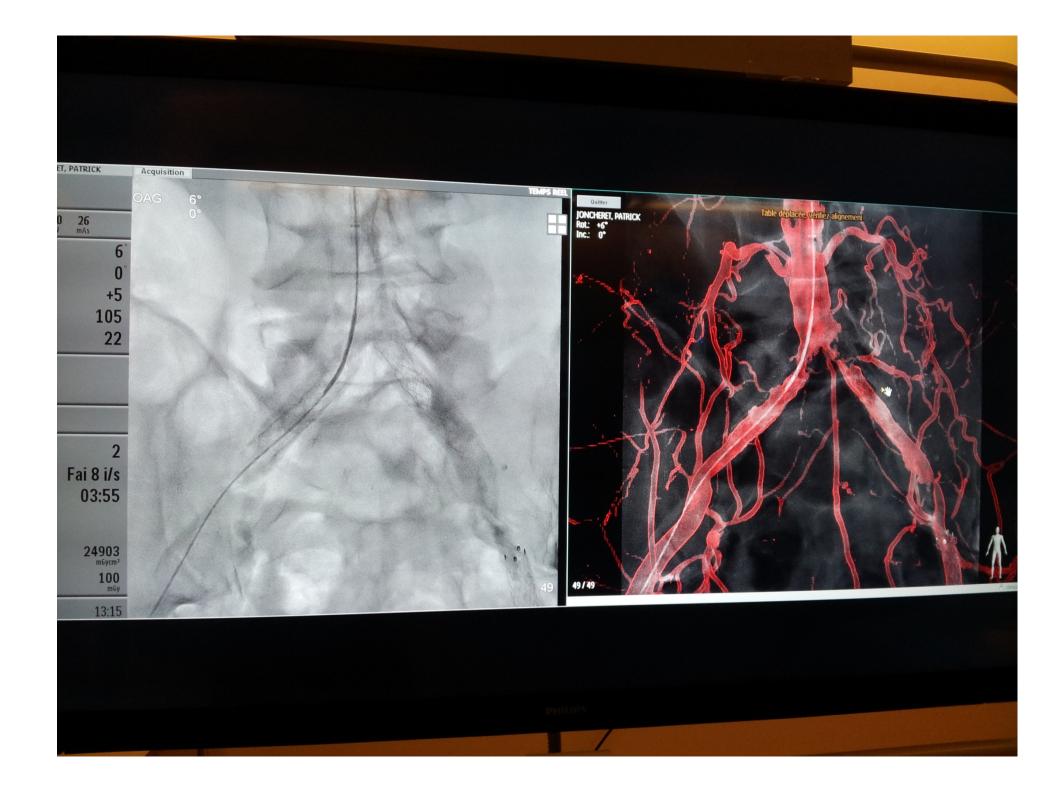
(Protocole d'injection adapté afin que l'artère explorée soit remplie de pdc iodé tout le long de l'acquisition 3D)



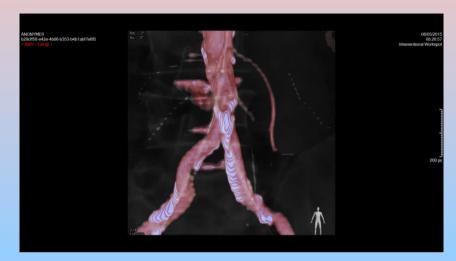














> Réduction importante de la graphie et du volume d'iode injecté

III. Radioprotection

A. Radioprotection patient

- Il n y a <u>pas de limite de dose pour les patients</u> lors des expositions médicales. Toutefois celles-ci doivent être maintenues aussi bas que raisonnablement possible. (décret 2003-270 du 24 mars 2003)
- Justification, Limitation, Optimisation
- Collimateurs, travail en basse dose, limitation de la graphie, ...

B. Radioprotection personnel

- Temps, Distance, Écran
- Radioprotection individuelle: suivi dosimétrique (dosimètre opérationnel, passive), tablier plombé, cache tyroïde, lunettes plombés,
- Radioprotection collective: définition des zones réglementés, catégorisation du personnel, paravent plombé,
- Formation radioprotection du personnelle renouvelé tous les 3 ans (décret n ° 2007-1570) et formation radioprotection du patient renouvelé tous les 10 ans (arrêté du 18 mai 2004).

VI. Conclusion

